

## PV du Conseil de participation du 03/10/2022 - PV approuvé

Membres présents :

Pour le PO : Mrs De Vos ( Directeur ), Renard, Van Belle

Excusé : Mr Tancre

Pour le personnel enseignant : Mmes Lagasse, Hérís

Excusée : Mme Kervijn

Pour le personnel employés-ouvriers : Mme Vermeire

Pour les représentants des parents : Mrs Wouters, Dubuc,

Excusé :

Pour le monde extérieur : Mme Blanche

- 1) Accueil par Monsieur Renard et approbation du PV du 09/06/22
- 2) Situation des travaux
- 3) Organisation année scolaire 22/23
- 4) Sécurisation des lieux de l'école
- 5) Composition du Conseil de Participation
- 6) Divers

- 1) Le PV du 09/06/2022 est approuvé

Inscription des divers : -

- a) L'énergie
- b) La sécurité aux abords de l'école
- c) Information sur les tiques

- 2) Situation des travaux

- Construction de l'étage supplémentaire au bâtiment principal

Le permis d'urbanisme a été rentré. Pas de remarque suite à l'enquête publique. Les architectes de la région demandent à ce que le bardage soit de couleur claire (pour l'absorption de la chaleur). L'extension de la cour à l'emplacement du pavillon qui sera détruit doit être un jardin pour absorption des pluies. Il faudra également récupérer l'eau en toiture.

Il faut donc modifier les plans initiaux et attendre le PPT.

Le permis d'urbanisme est valable pour 2 ans + 1 an de prolongation possible.

Actuellement, le remboursement pour la construction du bâtiment est jusque 2035. L'école rembourse la moitié des intérêts de l'année, à savoir 7500 eur.

- Salle de gymnastique et classe de P2A

Actuellement, il y a jusqu'au 31/12/22 un commodat avec le conseil de fabrique de l'église pour la location de la salle de gym, du grenier et de la classe de P2A.

La fabrique d'église va passer à la région au 01/01/2023. Le PO a approché le conseil de fabrique pour que l'école occupe toujours les lieux. C'est en cours de discussion pour obtenir des garanties.

A noter que l'église du Divin Sauveur passera à une communauté orthodoxe grecque prochainement ( dès que l'église Saint Henri sera opérationnelle).

### 3) Organisation de l'année scolaire 22/23

- En maternelle, il y a 107 enfants inscrits (108 pour le comptage) au 30/09/2022. Le nombre n'est pas suffisant ( il faut minimum 112 élèves qui répondent aux conditions) pour conserver l'encadrement actuel, à savoir 6 classes et une restructuration est nécessaire. L'équipe s'est mobilisée pour permettre aux élèves de la classe d'accueil de ne pas être répartis physiquement dans les autres classes de M1/M2.

Au niveau de l'emploi, perte de 13 périodes IM, 2 périodes de psychomotricité et 4 périodes FLA. La prochaine ACM (augmentation de cadre en maternelle) ne devrait arriver qu'au 20/01/2023 et permettre à nouveau la création de la 6<sup>ème</sup> classe ( et retrouver les 2 périodes de psychomotricité) !

- En primaire, il y a 209 élèves inscrits répartis sur 10 classes au 30/09/2022. Il n'y a une perte d'1 période de FLA ( pas encore pourvue) par rapport à l'année scolaire dernière.

Attention, les P1-P2 sont entrés dans le TC ( tronc commun) cette année scolaire. Il y a une période transitoire qui permet d'organiser encore 4 classes de P1-P2 cette année scolaire-ci.

Par contre, nous serons dans l'obligation de perdre 1 classe organisée ( vers une structure hybride P1-P2) au profit de périodes personnalisées ( 12 périodes à organiser obligatoirement) pour l'année scolaire 2023-24.

Ce qui impliquera également la révision de la structure de l'école maternelle.

### 4. Sécurisation des lieux de l'école.

Lecture du rapport du conseiller en prévention ( Mr Ballot) – PV annexé au rapport.

En dépit du rapport de l'expert, les parents et Mme Jennifer demandent un renforcement de la Fermeture de porte en bois ( à défaut, au moins mettre un bouton poussoir, rehausser et placer un ferme-porte ressort plus solide ).

La direction contactera la firme Sapart pour devis.

### 5. Composition du Conseil de Participation

Au niveau du PO – La Direction et 3 membres du PO désignés

Au niveau du corps professoral : en ordre

Au niveau du personnel employés-ouvriers : en ordre

Au niveau des parents : Une prochaine AG aura lieu (membres à désigner sur base d'élections)

Au niveau du monde extérieur : en ordre

## 6. Divers

a) Les parents sont inquiets sur les économies d'énergie ( pavillon et autres classes ) .

La direction et le PO promettent une gestion raisonnée de la consommation d'énergie en se rendant à la réunion organisée par le SEGEC.

Ils garantissent que le chauffage peut être allumé pour couper le froid et le mettront en route dès que c'est conseillé.

b) Sécurité aux abords des écoles.

Mr Dubuc souhaite que le PO signe conjointement un courrier à envoyer à Bruxelles mobilité pour une mise en conformité de l'Av de Roodebeek. ( voir PJ pour plainte)

Le PO préfère signer une pétition que de s'associer à la rédaction d'un courrier.

c) Monsieur Dubuc propose une information aux parents sur les tiques.

La Direction est d'accord et renvoie l'organisation de l'événement à l'OJ de l'AP.

Pour la rédaction du PV : De Vos Vincent